



Droits animaux dans résidence

Par **guich**, le **25/01/2009** à **14:03**

Bonjour,

Alors tout d'abord, je possède un chat dans mon appartement en rez de chaussée, et je voulais savoir si quelque chose, (une loi?), interdisait mon chat d'aller dans la cour de la résidence ou il y a un jardin, car l'agence de mon appartement ne veut pas qu'il sorte, alors qu'il y a plusieurs chat qui balade dans cette même cour?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **26/01/2009** à **08:08**

Bonjour,

Avez vous un règlement intérieur régissant cette résidence ? Si oui, que dit ce règlement quand aux animaux domestiques ? Si non, réclamez-le à votre bailleur car il devrait y en avoir un. Si votre bailleur vous dit qu'il n'existe pas de règlement (ce qui serait fort surprenant car il fait partie du règlement de la copropriété) vous devez avoir un chat car, dans ce domaine, ce qui n'est pas interdit est autorisé.

Par **guich**, le **26/01/2009** à **08:51**

Dans mon bail il n'est pas mentionné quoique ce soit sur les animaux, il veut bien qu'il soit dans mon appartement mais pas dans la cour...Je vous remercie de votre réponse, et espère que la situation va s'arranger!

Merci.